

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESONZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(1998-1999)

LE 20 AVRIL 19991.00 RECUEILLEMENT2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 20 AVRIL 1999 À 20 h 00  
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU  
À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MICHELINE  
PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MMES DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents (secondaire)  
PASCALE GODIN, représentante du Comité de parents (primaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines  
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles  
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique  
JEAN JOLY, secrétaire général  
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières  
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes  
GILLES PRESSEAU, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation  
professionnelle

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente du Conseil d'établissement de l'école Jean-XXIII s'informe des ajouts d'espace possibles à cette école.

Un autre parent déplore le peu d'accessibilité aux locaux de la même école et le manque de ressources pour s'occuper de la clientèle spéciale au service de garde.

Un parent s'enquiert du taux des taxes non-perçues (récupérées) de même que l'utilisation des produits des taxes dans le budget de la Commission. Il déplore ensuite la longueur excessive de la liste d'attente à l'école des Bourlingueurs relative au service de garde.

Madame Côté fait un suivi à sa requête déposée en mars dernier.

Une mère s'informe des fonctions et rôles des surveillants de dîneurs.

Une autre mère demande les détails de frais exigés pour la surveillance des dîneurs à son école et l'usage général des taxes perçues.

Un père met en doute la politique alimentaire de l'école fréquentée par son enfant et s'informe sur l'obligation ou non d'inscrire un enfant à la maternelle.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.E.-0691-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 1999
- 6.02 Correspondance
  - 6.02.01 Ville de La Prairie
  - 6.02.02 Évêque de Valleyfield
- 6.03 Transport des élèves par véhicule de type familial: Adjudication de contrat
- 6.04 Comité consultatif du transport: Compte rendu de la réunion tenue le 13 avril 1999
- 6.05 Politique d'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les élèves - Secteur des jeunes (circulaire # 22-05): Abrogation de l'article 3.9
- 6.06 Transport scolaire: Renouvellement des contrats
- 6.07 Transport scolaire: Désignation des négociateurs
- 6.08 Règle administrative pour la gestion des commandites aux écoles (circulaire # 21-04): Adoption
- 6.09 École Langlois: Prolongement du protocole d'entente avec le Cercle des Fermières de Hemmingford

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 École Louis-Lafortune: État de dossier
- 7.02 Services de garde: Tarification et contingentement
- 7.03 C.L.S.C. Kateri: Travail social

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.01 Calendriers scolaires: Adoption

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Engagements
- 9.02 Fermeture partielle - Été 1999
- 9.03 Jours chômés et payés - Année scolaire 1999-2000
- 9.04 Versement d'une prime de séparation
- 9.05 Direction d'école - Affectation  
- Information

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes: Vérification

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 École Louis-Lafortune - Réaménagement: Adjudication du contrat

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE13.00 SERVICE DE L'INFORMATION14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

## 6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.E.-0692-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.E.-0693-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 1999 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.02 CORRESPONDANCE

### 6.02.01 VILLE DE LA PRAIRIE

Les membres du Comité exécutif prennent connaissance de la lettre de la Ville de La Prairie et de la résolution jointe du Conseil municipal concernant le projet de corridors scolaires. Un suivi y sera donné.

### 6.02.02 ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

Les membres du Comité exécutif prennent connaissance de l'invitation de l'Évêque de Valleyfield à un souper-bénéfice.

## 6.03 TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR VÉHICULE DE TYPE FAMILIAL: ADJUDICATION DE CONTRAT

- AUTOBUS BROSSEAU & FILS LTÉE

(C.E.-0694-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1998-1999, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à la firme «AUTOBUS BROSSEAU & FILS LTÉE», au tarif de quatre-vingt-sept centièmes de dollar (0,87 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.04 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT: COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 13 AVRIL 1999

Le directeur général adjoint dépose le compte rendu cité en rubrique. La présidente distingue les sujets relevant du Conseil des commissaires et du Comité exécutif. Le directeur général adjoint fait part de la modification à la recommandation du point 2.8.

Trois points font l'objet de délibérations; ils suivent en 6.05, 6.06 et 6.07.

## 6.05 POLITIQUE D'UTILISATION DES PLACES DISPONIBLES DANS LES AUTOBUS SCOLAIRES PAR LES ÉLÈVES - SECTEUR DES JEUNES (CIRCULAIRE # 22-05): ABROGATION DE L'ARTICLE 3.9

(C.E.-0695-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif abrogent l'article 3.9 de la «Politique d'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les élèves - Secteur des jeunes» (circulaire # 22-05), dont le texte se lit comme suit:

“Les parents des enfants transportés en vertu de la présente politique doivent s’engager à payer au préalable le coût du transport du midi lorsqu’il est disponible. Si le transport du midi n’est pas disponible, les parents doivent s’engager à payer le coût de la surveillance à l’école lorsqu’elle est disponible.”

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.06 TRANSPORT SCOLAIRE: RENOUVELLEMENT DES CONTRATS

(C.E.-0696-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries négocie, de gré à gré, des contrats avec les transporteurs avec qui elle était liée en 1998-1999 et qui viennent à échéance en 1999, pour le transport qui doit être effectué au moyen d’un autobus d’écoliers ou d’un minibus et ce, pour une durée maximale de 4 ans.

QU’en cas de mésentente à l’intérieur des disponibilités budgétaires, on procède par demande de soumissions publiques conformément aux dispositions du règlement sur le transport des élèves.

QUE si le besoin était, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, dans les 30 jours suivant l’ouverture des soumissions, procède par négociations, de gré à gré avec toute personne, conformément aux dispositions sur le transport des élèves.

QUE soient négociés, de gré à gré avec toute personne, les transports par berline ou familiale pour une durée ne dépassant pas une année.

QUE toute cette opération soit faite par un ou des négociateurs à être nommés par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

07 TRANSPORT SCOLAIRE: DÉSIGNATION DES NÉGOCIATEURS

(C.E.-0697-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnese

QUE Messieurs Denis Hudon et Jean-Louis D’Astous, respectivement coordonnateur aux Services auxiliaires et coordonnateur au Service des ressources matérielles, soient désignés pour négocier les contrats de transport scolaire pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.08 RÈGLE ADMINISTRATIVE POUR LA GESTION DES COMMANDITES AUX ÉCOLES (CIRCULAIRE # 21-04): ADOPTION

(C.E.-0698-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif adoptent la «Règle administrative pour la gestion des commandites aux écoles» (circulaire # 21-04), telle que déposée en annexe sous la cote 6.08.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.09 ÉCOLE LANGLOIS: PROLONGEMENT DU PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LE CERCLE DES FERMIERES DE HEMMINGFORD

(C.E.-0699-04-99)

CONSIDÉRANT, d’une part, l’autorisation reçue du ministre de l’Éducation ayant pour objet la cession de l’école Langlois à la Corporation Action Sud-Ouest par acte notarié;

CONSIDÉRANT, d’autre part, la demande du Cercle des Fermières de Hemmingford de prolonger l’entente intervenue le 28 août 1998 et prolongée par la suite par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, jusqu’au 30 avril 1999,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE ladite entente soit à nouveau prolongée jusqu'à la plus rapprochée des deux dates suivantes, à savoir:

- le 1er octobre 1999
- la date de l'acte notarié de cession de ladite école, dûment signé par les parties en cause.

QUE le Cercle des Fermières de Hemmingford soit avisé de s'adresser au nouveau propriétaire éventuel de ladite école pour toute demande d'utilisation ultérieure de locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE: ÉTAT DE DOSSIER

Le directeur général fait état du dossier de réaménagement de l'école citée en rubrique et de son intention de présenter au Conseil des commissaires un acte d'établissement créant une école institutionnelle des Cheminots-Louis-Lafortune.

Madame Monique Hébert complète l'information concernant le calendrier de l'école Louis-Lafortune et ses services de garde.

7.02 SERVICES DE GARDE: TARIFICATION ET CONTINGEMENT

(C.E.-0700-04-99)

CONSIDÉRANT la volonté de la Loi sur l'instruction publique de responsabiliser les milieux, notamment les conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage effectué auprès des conseils d'établissement de l'ensemble des écoles primaires du territoire de la Commission scolaire,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif, en cohérence avec l'esprit de la Loi sur l'instruction publique, appuient les conseils d'établissement dans leurs décisions relatives au service de garde en milieu scolaire, particulièrement au niveau des éléments suivants:

- le maintien ou le développement, selon le cas, d'un service de qualité auprès de la clientèle;
- l'intégration, à la tarification prévue de 5,00 \$ par jour par le M.E.Q., du coût des services complémentaires déterminés par le milieu;
- l'application d'une tarification intégrée;
- le contingentement, selon les critères établis, afin d'assurer un niveau de service correspondant aux attentes et aux décisions du milieu lorsque le contexte l'oblige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.03 C.L.S.C. KATERI: TRAVAIL SOCIAL

(C.E.-0701-04-99)

ATTENDU que la Loi sur l'instruction publique et les régimes pédagogiques de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire obligent les commissions scolaires à mettre en place, dans les écoles, des services complémentaires parmi lesquels on trouve des services de santé et des services sociaux en milieu scolaire;

ATTENDU que, pour remplir cette obligation, les commissions scolaires doivent convenir d'ententes avec les organismes du milieu, dont les C.L.S.C., pour les ressources afférentes au secteur de la santé et du travail social,

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'une demande soit faite au C.L.S.C. Kateri afin de permettre à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries d'assumer ses obligations en assurant les ressources requises en travail social à l'ensemble de ses écoles sises sur le territoire de ce C.L.S.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 CALENDRIERS SCOLAIRES: ADOPTION

(C.E.-0702-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif adoptent le calendrier scolaire de la formation générale des centres l'Accore, l'Envol, la Maison de l'éducation des adultes, le Centre d'éducation des adultes du Goéland et l'École de formation professionnelle de Châteauguay, tel que déposé en annexe sous la cote 8.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0703-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif adoptent le calendrier scolaire de la formation professionnelle de l'École de formation professionnelle de Châteauguay, tel que déposé en annexe sous la cote 8.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0704-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif adoptent le calendrier scolaire de la formation professionnelle du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud, tel que déposé en annexe sous la cote 8.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 ENGAGEMENTS

- PERSONNEL ENSEIGNANT

BÉLAIR, Marylène

(C.E.-0705-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Marylène Bélaïr à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 6 janvier 1999 et à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 10 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BOND, Jocelyne

(C.E.-0706-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Jocelyne Bond à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 23 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

amendé par  
C.E.-0700-05-99  
le 99-05-18  
↓  
\*

BOURBONNAIS, Jean

(C.E.-0707-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Jean Bourbonnais à titre d'enseignant à la leçon, à compter du 8 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARLESSO, Diane

(C.E.-0708-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Diane Carlesso à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 15 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARON, Léna

(C.E.-0709-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

Que les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Léna Caron à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 9 septembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRA, Lise

(C.E.-0710-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Lise Carra à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIER-TURMEL, Sophie

(C.E.-0711-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Sophie Carrier-Turmel à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 13 juillet 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CASAS, Christopher

(C.E.-0712-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Christopher Casas à titre d'enseignant à la leçon, à compter du 4 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHARBONNEAU, Marco

(C.E.-0713-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Marco Charbonneau à titre d'enseignant à temps partiel, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CYR, Patrick

(C.E.-0714-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Patrick Cyr à titre d'enseignant à temps partiel, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DE-ALMEIDA, Corinne

(C.E.-0715-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Corinne De-Almeida à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 22 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FOURNIER, Monique

(C.E.-0716-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Monique Fournier à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 3 août 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GAGNON, Marie-Claude

(C.E.-0717-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Marie-Claude Gagnon à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 14 janvier 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GILBERT, Isabelle

(C.E.-0718-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Isabelle Gilbert à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 10 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GUILMETTE, Chantal

(C.E.-0719-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Chantal Guilmette à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 20 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LAMARCHE, Madeleine

(C.E.-0720-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Madeleine Lamarche à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LAPALME, Brigitte

(C.E.-0721-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Brigitte Lapalme à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 11 février 1999 et à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 16 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEBEL, Josée

(C.E.-0722-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Josée Lebel à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 26 janvier 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEBLANC, Annie

(C.E.-0723-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Annie Leblanc à titre d'enseignante à temps plein régulier, à compter du 1er juillet 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉONARD, Francine

(C.E.-0724-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Francine Léonard à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉTOURNEAU, Rose-Marie

(C.E.-0725-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Rose-Marie Létourneau à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 9 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAGLOIRE, Johanne

(C.E.-0726-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Johanne Magloire à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MÉNARD, Hélène

(C.E.-0727-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Hélène Ménard à titre d'enseignante à temps plein régulier, à compter du 28 août 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MÉNARD, Sonia

(C.E.-0728-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Sonia Ménard à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 18 janvier 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONTMINY, Monique

(C.E.-0729-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Monique Montminy à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 4 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MORRISSEAU, Évelyne

(C.E.-0730-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Évelyne Morriveau à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 8 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOURMANS, Sophie

(C.E.-0731-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Sophie Mourmans à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARENT, Sylvie

(C.E.-0732-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Sylvie Parent à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 23 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLANTE, Julie

(C.E.-0733-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Julie Plante à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 8 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PORTELANCE, Isabelle

(C.E.-0734-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Isabelle Portelance à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 5 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POULIOT, Richard

(C.E.-0735-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Richard Pouliot à titre d'enseignant à temps partiel, à compter du 8 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRUD'HOMME, Julie

(C.E.-0736-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Julie Prud'homme à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 8 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT, Johanne

(C.E.-0737-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Johanne Robert à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 11 décembre 1998 et à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 8 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROULEAU, Diane

(C.E.-0738-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Diane Rouleau à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 23 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SAUVÉ, Sylvie

(C.E.-0739-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Sylvie Sauvé à titre d'enseignante à temps plein régulier, à compter du 15 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SENÉCAL, Angèle

(C.E.-0740-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Angèle Senécal à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 8 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIMARD, Véronique

(C.E.-0741-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Véronique Simard à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 13 juillet 1998, à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 11 février 1999 et à titre d'enseignante à temps partiel, à compter du 4 décembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YELLE, Maryse

(C.E.-0742-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Maryse Yelle à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 10 mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.02 FERMETURE PARTIELLE - ÉTÉ 1999

(C.E.-0743-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif décrètent une cessation partielle des activités de la Commission du 19 juillet 1999 au 30 juillet 1999 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.03 JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS - ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000

(C.E.-0744-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif approuvent, pour l'année scolaire 1999-2000, la liste des jours chômés et payés suivants, à savoir:

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| 1er juillet 1999 | 30 décembre 1999 |
| 6 septembre 1999 | 31 décembre 1999 |
| 11 octobre 1999  | 3 janvier 2000   |
| 23 décembre 1999 | 4 janvier 2000   |
| 24 décembre 1999 | 21 avril 2000    |
| 27 décembre 1999 | 24 avril 2000    |
| 28 décembre 1999 | 22 mai 2000      |
| 29 décembre 1999 | 23 juin 2000     |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.04 VERSEMENT D'UNE PRIME DE SÉPARATION

(C.E.-0745-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'une prime de séparation, prévue au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, soit versée, aux conditions y prévues, à Monsieur Gaétan Oligny, régisseur au Service des ressources matérielles, étant entendu que l'emploi de ce dernier prendra fin au plus tard le 30 juin 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.05 DIRECTION D'ÉCOLE - AFFECTATION

(C.E.-0746-04-99)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE Monsieur Jean Rodrigue soit affecté à la direction adjointe de l'école Laberge, à compter de la date de son retour en services, soit le 30 avril 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- INFORMATION

Les membres du Comité exécutif sont officiellement informés des faits suivants, à savoir:

- Monsieur Roger Brault est confirmé au poste de directeur adjoint au secondaire, à titre régulier, à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré et ce, au terme de sa période de probation.
- Monsieur Jean-Claude Lemieux, enseignant à l'école Saint-René, a pris sa retraite le 15 mars 1999.
- Madame Rita Roy, enseignante à l'école Saint-René, a pris sa retraite le 9 avril 1999.
- Monsieur Léo Brault, directeur adjoint à l'école Laberge, a pris sa retraite le 17 avril 1999.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

## 10.01 LISTE DES COMPTES: VÉRIFICATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 9 mars 1999 et se terminant le 12 avril 1999 est soumise aux membres du Comité exécutif pour fins de vérification.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

## .01 ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE - RÉAMÉNAGEMENT: ADJUDICATION DU CONTRAT

(C.E.-0747-04-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «GENFOR CONSTRUCTION LTÉE», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de neuf cent quarante-quatre mille dollars (944 000 \$), incluant toutes taxes, le contrat de réaménagement de l'école Louis-Lafortune, conformément au document déposé en annexe sous la cote 11.01.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE13.00 SERVICE DE L'INFORMATION14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.E.-0748-04-99)

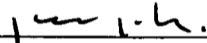
À 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QUE la séance ordinaire du 20 avril 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Présidente de la séance

  
Secrétaire général